veau contrat de vente au nommé Mathurin Morisset, pour le prix de 100 livres, conformément aux conditions de la précédente vente, et pour cette fois, avec le consentement de Monseigneur l'évêque.

C'est ainsi que les curés de cette paroisse ont perdu une terre qui n'avait été donnée que pour leur profit, et dont la conservation leur aurait épargné, ainsi qu'à la fabrique, bien des dépenses par la suite. Aussi, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici, qu'il est étonnant que M. le curé d'alors, ainsi que les marguilliers, n'aient point vu, que vendre cette terre, c'était faire un tort irréparable au curés futurs. Les frais qu'occasionnait cette terre, prétexte dont on se servait pour en faire regarder la conservation comme onéreuse, ces frais étaient ceux des chemins; mais l'obligation où Messieurs les curés ont été ensuite d'acheter tout leur bois de chauffage, ainsi que tout autre bois dont ils ont pu avoir besoin; les frais que la fabrique elle-même a été obligée de faire quelques années après cette vente, en achetant chaque année 25 ou 30 cordes de bois de chauffage pour la sacristie : ces frais, disons-nous, n'excèdent-ils pas ceux qu'il aurait fallu faire pour l'entretien des chemins sur cette terre? D'ailleurs, on disait encore, lorsqu'on voulait absolument vendre cette terre comme n'étant d'aucun profit, qu'elle n'était plantée que de mauvais bois, du bois de savanne. Or la réponse à cela, c'est qu'actuellement il n'y a peut-être pas une terre mieux fournie de bon bois, dans toute la paroisse. (A suivre)

Memento hebdomadaire

QUEBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Ste-Pétronille, le 8; au couvent de St-Joseph de Lévis, le 10; à l'Asile de Ste-Brigitte, le 12; au couvent de St-Sauveur, le 14.